



REUNION DU COMITE DIRECTEUR

DU 16 JUIN 2025

PROCES-VERBAL N°9

Présents :

Jérôme BOSCARI – Jean-Yves ARRIGONI – Marie-Line BALDASS – Philippe COLLADO – Jean-Pierre FAURE – Chrystelle FERRIE – Michel LEPKOWICZ – Alexandre MOUEDDED TROJET – Nicolas NEZRY - Rémi PLANCHENAULT - Jean-Jacques ROYER – Éric SAMARA – Nicolas SOBECK - Jean-Claude SOLETO - Dany SOWINSKI –

1

Invités : (Ne participent pas au vote du CODIR)

Excusés :

Christelle BOSCARI - Guillaume BOUTINES - Corentin DA COSTA - Leslie DELRIEU - Cédric ICHE – Joël MESTRE - Romaric ARNON CTD DAP 82 (Invité) - Daniel TRISTAN CTD 82 (Invité).

1) Ouverture de séance

À 18H45 par le Président Jérôme BOSCARI.

Le Président souhaite la bienvenue à tous les membres du Comité Directeur présents.

2) VOLET ADMINISTRATIF

- **Courrier A.S Stéphanoise**

Invitation pour l'Assemblée Générale le vendredi 04 juillet 2025 au stade René Colinet à 19H30. Marie-Line BALDASS représentera le District 82.

- **Mail de l'A.S.Bessens du 10 juin 2025**

Invitation à l'inauguration des nouvelles infrastructures du stade de Bessens le dimanche 13 juillet à 19h. Jérôme BOSCARI sera présent.

- **Mail des Terrasses du Tarn du 14 mai 2025**

Invitation aux 20 ans le samedi 14 juin 2025 à Lavilledieu du Temple. Dany SOWINSKI, Cédric ICHE et Marie-Line BALDASS représenteront le District 82.

- **Courrier Mairie de Malause du 22 mai 2025**

Réception du courrier de Mme Le Maire Marie-Bernard MAERTEN de Malause nous informant du renoncement du projet de changement d'éclairage et de la demande d'aide au titre du F.A.F.A.

- **Courrier du Conseil Départemental 82 du 23 mai 2025**

Courrier de rappel des obligations de l'utilisation du gymnase du collège Azana sur l'état des locaux. Une réponse a été faite par le Président

- **Mail de Castel/Gandalou du 27 mai 2025**

Invitation à l'inauguration du 12ème Tournoi U15 Elite le dimanche 08 juin 2025 sur la Plaine de jeux de Gandalou.

- **Mail du CNOSF du 03 juin 2025**

Information du CNOSF du courrier de la LFO d'opposition à la proposition de conciliation formulée le 28 mai 2025 dans le cadre du litige opposant la LFO au FC LOMAGNE 82.

- **Projet Fusion création US Cordaise (506010) et Ent.valvert Foot 82 (547698)**

Mail de la LFO du 16 mai 2025 sur le projet de fusion des 2 clubs. Le Comité Directeur émet un avis favorable au projet de fusion création.

- **Mail du Stade Caussadais du 01 juin 2025**

Information sur l'état des dégradations de la tribune survenues lors de la Finale Terrasses du Tarn/Montech et réponse par mail du Président des Terrasses du Tarn du 02 juin 2025 qui prend en considération les dégâts engendrés par son public et qui mettra tout en œuvre pour financer les réparations.

- **Mail du Président de St Nauphary du 02 juin 2025**

Réponse sera effectuée par Jérôme BOSCARI.

- **Programmation de la date du Séminaire des Présidents**

La date du Séminaire des Présidents aura lieu le **dimanche 7 septembre 2025** dans la matinée. Le lieu est à déterminer.

- **Assemblée Générale du District 82 du 26 juin 2025**

Point sur l'organisation de l'AG et du retour des bilans des différentes commissions.

1 seul vœu reçu mais hors délai.

3) VOLET FINANCIER

- Michel LEPKOWICZ fait le point des clubs qui ont encore un montant dû au District.
- Les Finales de Coupe à Montauban ont généré 801 entrées payantes au total. A voir projet pour la saison prochaine de mettre l'entrée payante lors des Finales des féminines.
- La LFO qui prévoit de prendre un acompte de 80% du montant des licences au lieu de 50% actuellement. Une discussion s'ouvre sur le sujet.

3

4) VOLET SPORTIF

- **Retour sur les Finales de Championnats**

Au regard des éléments et de la situation, le Comité Directeur décide de ne pas attribuer de trophée pour la Finale du Championnat de départementale D2.

Le Comité Directeur valide à l'unanimité des membres présents.

- **Fête des écoles de football Féminin du samedi 14 juin 2025**

Belle finale U15F et belle journée pour les équipes U6/U8F, U10/U11F aux U12/U13F au Complexe sportif de Port Canal à Montauban.

- **Coupe de France Séniors et Coupe d'Occitanie Séniors/Féminines/U19/U17/U15 - Saison 2025/2026**

Date limite d'engagement en Coupe de France Séniors **le 22/06/25.**

Date limite d'engagement en Coupe d'Occitanie Séniors/Féminines/U19/U17/U15 **le 20/07/25.**

- **Non réinscription Séniors D1 du Montauban FCTG Saison 2025/2026**

À la suite du courrier du Montauban FCTG, le comité directeur acte le désir du club de Montauban FCTG de ne pas inscrire son équipe 3 en départementale 1 pour la saison 2025/2026. Le comité Directeur acte une vacance en Départementale 1 et le dossier est transmis à la Commission départementale de Gestion des Compétitions afin d'en étudier les conséquences en application des règlements de compétitions de l'article 136.2 des règlements généraux de la FFF :

Article 136 Alinéa 2 des règlements généraux de la F.F.F Saison 2024/2025 :

Le règlement de ces épreuves fixe les dispositions régissant les accessions et les rétrogradations dans les différentes séries et celles destinées à combler les vacances éventuelles dans ces séries. Si aucune disposition n'est prévue dans ce dernier cas, la place vacante est comblée par le club qui suit celui ou ceux qui accèdent en série supérieure du fait de leur classement.

- **Inactivité partielle de l'A.S Pompignan Séniors**

Mail du club demandant la mise en inactivité partielle du club. L'école de football n'est pas concernée par ce point. Le comité Directeur acte une vacance en Départementale 2 pour la saison 2025/2026 et le dossier est transmis à la Commission départementale de Gestion des Compétitions afin d'en étudier les conséquences en application des règlements de compétitions de l'article 136.2 des règlements généraux de la FFF :

4

Article 136 Alinéa 2 des règlements généraux de la F.F.F Saison 2024/2025 :

Le règlement de ces épreuves fixe les dispositions régissant les accessions et les rétrogradations dans les différentes séries et celles destinées à combler les vacances éventuelles dans ces séries. Si aucune disposition n'est prévue dans ce dernier cas, la place vacante est comblée par le club qui suit celui ou ceux qui accèdent en série supérieure du fait de leur classement.

- **Validation des règlements sur les accessions et relégations des championnats U15 D1/U17 D1 de la Saison 2025/2026**

Le Comité Directeur valide à l'unanimité des membres présents le PV de la Commission de Gestion des Compétitions du 12 juin 2025. **(Annexe1)**

- **Validation des Championnats Départementaux Séniors**

Présentation pour validation par Jean Claude SOLETO des classements à la suite de la clôture des Championnats Ligue de Football d'Occitanie et district Tarn et Garonne qui ne tient pas compte des places dites « vacantes » mais de la descente de J.S Meauzac en championnat départemental D1.

Champions et accessions :

Départementale 1 accède en Régional 3 :

COMFLUENCES FC

Départementale 2 accèdent en Départementale 1 :

US MONTBARTIER

CA CORBARIEU

Départementale 3 accèdent en Départementale 2 :

BRESSOLS 3 Poule A

MEAUZAC 2 Poule B

MONCLAR QUERCY VERT Poule C

Départementale 4 « Accession » accèdent en Départementale 3 :

MONTBARTIER 2

CAZES 3

MONTBETON LACOURT 2

MONTPEZAT PUYLAROCUE 2

LOMAGNE 82 3

ALBIAS 2

Le Comité Directeur valide à l'unanimité des membres présents les Champions et les accessions. Il seront récompensés lors de la soirée des trophées le 26 juin à Montbeton.

Le comité directeur prend acte de la descente en Départementale 1 de l'équipe de J.S MEAUZAC et, sous réserve de la décision de la commission d'appel de la Ligue de Football d'Occitanie concernant le club du CAZES OLYMPIQUE, acte les rétrogradations conformément aux règlements des championnats seniors du Tarn et Garonne Saison 2024/2025 (Article 5 et suivants des compétitions) concernant les descentes supplémentaires en cas de descente de Ligue :

Une équipe rétrogradant d'un championnat ne peut être remplacée par une autre équipe du même club en position d'y accéder. L'équipe reléguée est versée dans le championnat de niveau immédiatement inférieur et entraîne la rétrogradation de l'équipe réserve si celle-ci se maintient.

EN CAS DE DESCENTES D'EQUIPES DU TARN ET GARONNE DE R3, IL Y AURA AUTANT DE DESCENTES EN PLUS DANS TOUTES LES DIVISIONS. LE NOMBRE D'ACCESSIONS N'ETANT PAS MODIFIEES.

Rétrogradations :

Départementale 1 en Départementale 2 :

11eme LOUBEJAC ARDUS (Suite décente de R3)

12eme GARONNE GASCOGNE

Départementale 2 en Départementale 3 :

Les 9 ème et 10 ème de la Poule A et de la Poule B descendront en D3.

EN CAS DE DESCENTES D'EQUIPES DU TARN ET GARONNE DE R3, IL Y AURA AUTANT DE DESCENTES EN PLUS DANS TOUTES LES DIVISIONS. LE NOMBRE D'ACCESSIONS N'ETANT PAS MODIFIEES.

Poule A : Club classé 10^{ème} Loubéjac/Ardus 2 et Club classé 9^{ème} Grisolles 3 sont relégués en D3.

Le Club de Saint-Nauphary 2 classé à la 8^{ème} Place se trouvant moins bon 8^{ème} est relégué en D3 (Suite décente de R3)

Poule B : Clubs classé 10^{ème} Lamagistère et Club classé 9^{ème} Nègrepelisse/Montricoux 2 sont relégués en D3.

6

Départementale 3 en Départementale 4 :

Poule A : Grisolles 4 (Grisolles 3 reléguées en D3)

Poule B : Molières 2 (Forfait Général ne peut être repêché)

Poule C : Nègrepelisse/Montricoux 3 (Nègrepelisse/Montricoux 2 relégué en D3)

Le Comité Directeur valide à l'unanimité des membres présents les rétrogradations.

Le comité directeur demande au Président de la Commission départementale de Gestion des Compétitions de présenter un procès-verbal dans les prochains jours actant les conséquences des places laissées vacantes par Montauban FCTG en Départementale 1 et A.S Pompignan en Départementale 2 et celui-ci sera validé en vote électronique.

Les engagements pour la saison 2025/2026

D1 – Date de validation 06.07.2025

D2 – Date de validation 06.07.2025

D3 – Date de validation 06.07.2025

Les clubs doivent saisir leur accord/refus et également leurs desiderata (jour/horaires).
Ainsi que les indisponibilités de leurs structures.

D4 – Date de validation 16.08.2025

Les équipes engagées la saison 2024/2025 sont pré-engagées, il suffit de saisir l'accord /refus.

Les engagements sont ouverts AUX NOUVELLES EQUIPES

N'oubliez pas de saisir vos desideratas.

U17 D1 – U15 D1 – Date de validation 16.08.2025

Les équipes sont pré-engagées, il suffit de saisir votre accord ou refus.

Il n'est pas possible de s'engager librement à ce niveau de compétition.

U17 D2 – U15 D2 – Date de validation 16.08.2025

Les équipes sont pré-engagées, il suffit de saisir votre accord ou refus

Ces deux championnats sont ouverts AUX NOUVELLES EQUIPES

D1 Féminines à 11 – D1 Féminines à U8 – Date de validation le 31.07.2025

Ces championnats sont ouverts AUX NOUVELLES EQUIPES

U18 Féminines à 8 – U15 Féminines à U8 – Date de validation 07.09.2025

Ces championnats sont ouverts AUX NOUVELLES EQUIPES

Le Comité Directeur valide à l'unanimité des membres présents les dates proposés

7

5) VOLET JURIDIQUE

- **Statut des équipes de jeunes.**

Le Comité Directeur valide à l'unanimité des membres présents le PV de la Commission de Gestion des Compétitions du 10 juin 2025.

- **Statut des éducateurs**

Nicolas SOBECK évoque le Procès-verbal de la commission du statut des éducateur en cours d'élaboration et d'une modification du présent statut des éducateurs pour la saison 2025-2026. Dans l'attente, le Comité Directeur valide à l'unanimité des membres présents les modifications présentées au statut des éducateurs et validera le procès-verbal en vote électronique.

6) VOLET ARBITRAGE

- **Art 45 du Statut de l'arbitrage**

Mail de la LFO du 20 et 21 mai 2025 concernant l'article 45 du statut de l'arbitrage afin que les clubs puissent faire une demande directement à leur district pour bénéficier d'un ou plusieurs mutés pour la saison 2025/2026.

- **Demande de mutés supplémentaires statut de l'arbitrage La Nicolaïte Séniors R3**

Dossier transmis à la Commission départementale du statut de l'arbitrage.

7) VOLET ENGAGEMENT

- **Commission éthique et valeurs sociétales**

- Dotation Cartons Verts

Demande dotations à la FFF remis le 20/06 et le jour de l'AG du 26/06/25.

8

- Challenge PRÊTS clubs saison 2024/2025

Les clubs de :

A.S Stéphanoise

La Nicolaïte

U.S Malause

Seront récompensés le 20/06 en présence de **Mr FAUVEL Emmanuel**, Chef de service du SDJES 82.

- **Remise des Trophées des Jeunes et Challenge A.N.S de l'esprit Sportif jeunes**

La remise des trophées des champions de catégorie jeunes aura lieu le vendredi 20 juin 2025 au siège du District 82. Les joueurs et éducateurs sont conviés.

Palmarès :

U17 T TERRASSES DU TARN

U17 D1 A.C ST NAUPHARY

U17 D2	FC MONTPEZAT/PUYLARQUE
U15 D1	A.A GRISOLLES
U15 D2	A.S STEPHANOISE
U15 D3	ENT VS AUCAMVILLE/CADOURS
U15F à 8	A.A GRISOLLES



9

La remise du Challenge A.N.S de l'esprit sportif jeunes aura lieu le vendredi 20 juin 2025 au siège du District 82. Les joueurs et éducateurs sont conviés.

Palmarès :

U17 T	ST.CAUSSADAIS
U17 D1	OL.MONTALBANAIS
U17 D2	A.A GRISOLLES
U15 D1	A.A GRISOLLES
U15 D2	ST.CAUSSADAIS
U15 D3	LOUBEJAC/A.BAS QUERCY
U15F à 8	ST.CAUSSADAIS

- **Services Civiques Saison 2025/2026**

Réception des vœux des clubs sur le mail du secrétariat du District 82.

8) VOLET EVENEMENTIEL

Point sur l'organisation de la Soirée des Trophées du 26/06/25.

9) DIVERS

Un tour de table est effectué pour terminer le Comité Directeur.

La séance est levée vers 21h20.

Alexandre MOUEDDED-TROJET

Secrétaire de réunion

Jérôme BOSCARI

Président du District



REGLEMENT SUR LES ACCESSIONS ET RELEGATIONS POUR LA SAISON 2025/2026

Réunion du 12 Juin 2025

Président : Jean Claude Soleto

Présents : Jean Yves Arrigoni, Jean Pierre Faure, Chrystelle Ferrié, Cédric Iché,
Jean Jacques Royer, Dany Sowinski

11

ACCESSIONS ET RELEGATIONS POUR LA SAISON 2025/2026

U15 D1 1^{ère} Phase Saison 2025/2026

1) Les 3 équipes qui ont accédées au Championnat U15 Territoire N-1

St Etienne JEM Montauban FC TG 2

2) Les X équipes engagées en U14 Territoire de la saison N-1 qui ont terminées
dans les 6 premiers du championnat Territoire.

Confluences

(St Etienne et JEM) déjà retenus

3) Un nombre d'équipes de D1 District 2ème Phase suffisant en fonction de leur classement de la saison N-1 pour arriver à 10 équipes

Grisolles OM Lomagne Montech Saint Nauphary La Nicolaïte

4) Les équipes de D1 2ème Phase N-1, classées aux 9ème et 10ème places sont quel que soit la situation rétrogradées en D2.

Cazes Confluences

5) En cas d'un nombre insuffisant pour constituer la D1, le champion U 15 D2 ou le 1ère de Division D2 peut être repêché.

Les autres équipes engagées joueront en D2 1ère Phase

U17 D1 1ère Phase Saison 2025/2026

D1 1ère Phase

10 équipes en poule unique et en phase Aller joueront en U17 D1, lors de chaque Saison

1) Les 3 équipes qui ont accédées au Championnat U17 Territoire

Terrasses du Tarn Montech Lomagne 82

2) Un nombre X d'équipes issues des U15 Territoire à condition d'avoir terminé dans les 6 premières places de ce championnat et qui n'ont pas accédées en U16 R2 Ligue.

Saint Etienne Montauban FC TG 2 (11ème) JEM (12ème) non retenus

3) Un nombre d'équipes de D1 District 2ème Phase suffisant en fonction de leur classement de la saison N-1 pour arriver à 10 équipes

Saint Nauphary JEM Castel Gandalou Quercy Foot 46 82
Grisolles Caussade

4) Les équipes de D1 2ème Phase N-1, classées aux 9ème et 10ème places sont quel que soit la situation rétrogradées en D2.

Bressols/Corbarieu 2 Rives 82

5) En cas d'un nombre insuffisant pour constituer la D1, le champion U17 D2 ou le 1ère de Division D2 peut être repêché

Pour tout repêchage, en cas de non-engagement ou autres motifs, le classement de la saison précédente restera la règle.

Deux équipes d'un même club, ne peuvent figurer dans une même poule, sauf dans la dernière division.

Les autres équipes engagées joueront en D2

Les cas exceptionnels ou non prévus aux présents Règlements relèveront de l'appréciation du Comité Directeur.

Les présentes décisions sont susceptibles d'Appel devant la Commission Départementale d'Appel du district de Football du Tarn et Garonne (secretariat@foot82.fff.fr) dans les sept jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Le Président de la Commission

Jean Claude Soleto

Le Secrétaire Général

Joël Mestre